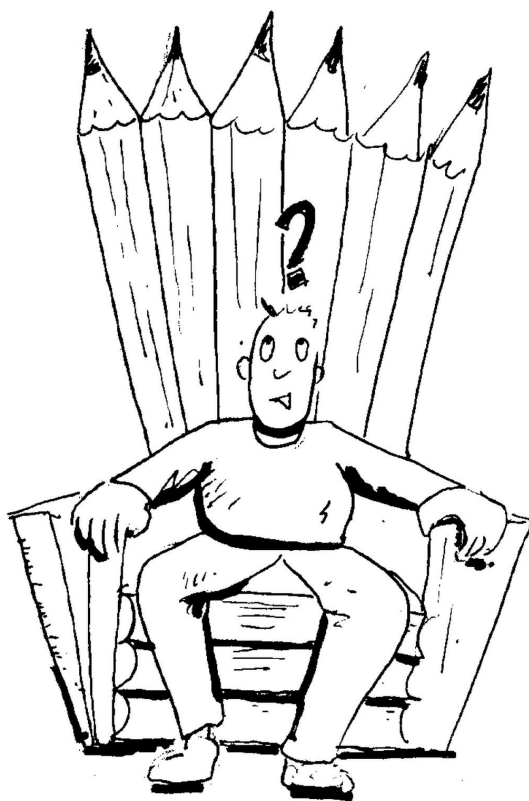


organisent un stage syndical :

Les instances locales

REPRÉSENTER ET AGIR

du Conseil d'Administration
aux Comités Techniques.



mardi 20 novembre
de 9h à 17h

Bourg-Saint-Andéol (07)
collège Le Laoul

Saint-Vallier (26)
collège André Cotte

La demande d'autorisation d'absence
doit être déposée au secrétariat
de direction un mois avant :
au plus tard le **vendredi 20 octobre**.

au programme :

matin

Élections professionnelles,
quésako ?

Pour quoi vote-t-on ?

Qu'est-ce que le paritarisme ?

... et enfin toute la lumière sur les CAPA,
CTA, CTSD, CHSCT, et autres Ctrucs.

après-midi

Le CA, ses conseils et ses
commissions.

Pourquoi un CA dans un EPLE ?

Comment intervenir en CA
et pour quoi faire ?

... et tout ce que vous avez toujours voulu
savoir sur le CA sans oser le demander.

Chaque fonctionnaire ou agent-e non-titulaire syndiqué-e ou non syndiqué-e, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an, avec autorisation d'absence sans obligation de rattrapage.